

Commune Nohant-Vic

ARRETE MUNICIPAL N° 2022-T32 du 08/12/2022

Portant réglementation de la circulation sur la RUE DU SABOTIER, du 02/01/2023 au 01/02/2023, à l'occasion de la création d'un branchement ENEDIS en traversée de route, commune de Nohant-Vic.

Le Maire de Nohant-Vic,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 07/12/2022 par INEO Réseaux Centre Châteauroux 36130 DEOLS,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1

Du 02/01/2023 au 01/02/2023, à l'occasion de la création d'un branchement ENEDIS en traversée de route, réalisé et organisé par INEO Réseaux Centre Châteauroux 36130 Déols et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée sur la RUE DU SABOTIER, commune de Nohant-Vic

Article 2

Au droit de la section réglementée, la circulation sera interdite à Tous véhicules dans les 2 sens (sauf Riverains, Véhicules de secours et Véhicules de Transports scolaires et autres transports en commun).

Article 3

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par INEO Réseaux Centre Châteauroux 36130 Déols et/ou ses sous-traitants.

Article 4

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.

Article 6

Le Maire de Nohant-Vic,
INEO Réseaux Centre Châteauroux 36130 Déols
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Compagnie gendarmerie La Châtre
Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX
Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

A Nohant-Vic, le 08/12/2022

Le Maire de Nohant-Vic,
Patrick NONIN,

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture le : 08 DEC. 2022
Publié, affiché ou notifié le :
Le Maire



Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.